

**Groupe de travail animé par Franck Montaugé**

**De l'usage des indicateurs de développement dans l'action publique et le débat citoyen**

**Audition Comité pauvreté et politique du 14 juin 2016**

**Bertrand de Kermel et Anne-Marie Boyer**

**Franck Montaugé :**

Tout d'abord, merci encore d'avoir accepté cette invitation. Monsieur de Kermel, vous avez écrit sur les questions de pauvreté et du scandale de la pauvreté. Honnêtement, je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de votre ouvrage. Je n'en ai lu qu'un résumé, mais nous sommes très intéressés de connaître votre réflexion et surtout les propositions concrètes, à caractère politique, qui nous permettraient de progresser à ce sujet. Vous l'avez compris, on se place du point de vue, du pilotage des politiques publiques et leur évaluation. Il nous intéresse aussi de savoir quelle regard vous portez sur les politiques publiques, les choix qui en sont faits et la manière dont elles sont gérées, évaluées.

**Bertrand de Kermel :**

Je vais commencer par vous dire deux mots du Comité pauvreté et politique. Cette association, reconnue d'intérêt général, a été créée en 1994 par un chef d'entreprise qui prenait sa retraite, Monsieur Jacques Froget. L'objectif du comité pauvreté et politique était et est toujours de faire des propositions à caractère politique, mais qui transcendent évidemment tous les clivages pour s'attaquer si possible aux causes de la pauvreté et par forcément à leurs conséquences. En 1994, il n'était pas évident de dire que le système économique n'était pas aussi bien que l'on croyait, mais Jacques Froget s'en était pourtant rendu compte.

Le Comité a fonctionné pendant plusieurs années en publiant de très nombreuses chroniques sur l'économie. Puis, j'ai fait la connaissance de Jacques Froget et je suis devenu Président de l'association en 2001. Je venais d'écrire un petit livre : « *Libéralisme et Pauvreté* ». Ce sont des sujets qui m'occupent depuis longtemps. Nous avons une centaine d'adhérents et un conseil d'administration très actif de 8 membres. Nous associons au conseil d'administration les adhérents les plus actifs qui ont envie d'apporter leur contribution aux réflexions. Nous travaillons beaucoup par mail, dès lors, il est très facile de travailler avec les adhérents qui sont éloignés et quand nous avons besoin de réactions immédiates, avec les mails, cela est très rapide. Nous n'avons pas de salariés. Notre structure extrêmement souple, et donc les mails permettent un bon fonctionnement.

Au fur et à mesure de tous nos travaux, nous avons acquis la conviction que la bonne façon de prendre le problème, était de partir du développement durable. C'est-à-dire, un développement assis sur trois piliers : le développement économique, le développement environnemental et le développement social ou sociétal. Il est possible d'y ajouter la gouvernance. C'est là notre objectif et notre fil rouge. C'est à partir de ce postulat que nous formulons toutes nos propositions. Nous savions depuis assez longtemps, comme beaucoup de monde, que le PIB n'est pas un indicateur suffisant. Nous ne disons pas que c'est un mauvais indicateur, mais,

comme le soulignait Simon Kuznets, sont inventeur, « nous faisons dire au PIB, ce qu'il ne peut pas dire ». On dirige un Etat, l'Europe voire le monde en faisant dire au PIB ce qu'il ne peut pas dire, si bien que l'on arrive à des difficultés. Je ne vous cache pas que nous avons été atterrés quand nous avons vu le travail de la commission « Sen Stiglitz Fitoussi » et quand nous avons lu le discours du Président de la République (Nicolas Sarkozy) lors de la remise de ce rapport. Le rapport et le discours étaient remarquables, et il ne s'est rien passé ensuite. Pourtant, tout ce qu'il fallait faire était contenu dans cet ensemble.

Je souhaite vous montrer un exemple des limites du PIB. J'ai repris deux articles de presse écrits par des experts, sur le taux de chômage. En France, le taux de chômage est important, et nous voyons qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, ça va mieux qu'en France. La question est la suivante : est-ce vrai ou non ?

L'un des articles concerne le Royaume-Uni. On y lit :

« Fin septembre, avec un taux de croissance prévisionnel annuel de 2.4% de son PIB, le Royaume-Unis (hors zone euro) devance l'Allemagne (1.6%) et la France (1.1%). Fin juin, son taux de chômage est de 5.6% de sa population active, tandis que ses autres partenaires sont respectivement à des taux de 4.7% pour l'Allemagne et 10.2% pour la France. Pour information avec une population active qui avoisine les 33 millions de personnes, le contrat « zéro heure », sans heure travaillée, en représente plus de 1.3 millions, soit 4% de cette population. Ce qui signifie que le taux réel effectif de chômeurs « enregistrés » est de 9.6% au Royaume-Unis ! »<sup>1</sup>.

En France, nos chiffres sont aussi probablement faux. Cet article permet de relativiser le cas de la Grande-Bretagne, et de montrer cela ne va pas si bien que ça. Le taux de chômage n'est pas un indicateur faux, mais on lui fait probablement dire ce qu'il ne peut pas dire, c'est comme pour le PIB.

Passons aux Etats-Unis. C'est le deuxième article.

« Le taux de chômage aux Etats-Unis est largement sous-estimé : le chiffre de 5.1% n'est pas faux (tout dépend de la définition que l'on veut donner au taux de chômage : c'est aussi un outil politique...) mais il ne décrit absolument pas la situation de l'emploi puisque de nombreux Américains qui ne travaillent pas ne sont pas pour autant considérés comme chômeurs. Pour être cohérent, le taux de chômage devrait plutôt se situer aux alentours de 10%. Ce chiffre permet par exemple de comprendre pourquoi tant de personnes bénéficient aujourd'hui de programmes alimentaires (Resto du cœur) et pourquoi la Fed hésite tant à remonter ses taux : risque de décourager l'investissement des entreprises, de voir la charge d'intérêt augmenter sur les crédits à taux variables, de faire baisser les prix immobiliers si les taux d'intérêt à long terme sursurpassent à la hausse à court terme... »<sup>2</sup>

Je vous ai ajouté un troisième article paru sous ma signature, dans lequel j'écris que finalement, le taux de chômage représente le même problème que le PIB. Les journalistes, parce qu'ils le savent et que rien ne les en empêche, devraient donner l'information sur le taux de chômage

---

<sup>1</sup> Jacques Martineau, « Royaume-Uni : le contrat 'zéro heure' », *Economie Matin*, 25/01/2016

<sup>2</sup> Fabien Pirrollo, « Quel est le vrai taux de chômage aux Etats-Unis ? », *Economie Matin*, 10/09/2015

dans tous les pays, mais la compléter. Par exemple, s'ils publiaient en même temps le taux d'activité des personnes en âge de travailler, inscrites ou non au chômage, et qui sont sans travail, cela représenterait une information complémentaire éclairante.

Ce que je voulais démontrer là, **c'est qu'il faut bel et bien passer de la culture du PIB ou de la culture du taux de chômage à la culture du tableau de bord.** C'est finalement ce qu'a fait Madame Sas dans sa Loi de 2015. Je suis bien conscient que cela est beaucoup plus compliqué et beaucoup moins vendable. Je comprends aussi qu'il y ait des frustrés après la loi Sas. On va peut-être s'apercevoir qu'il y a 2 ou 3 indicateurs qui ne vont pas et qu'il faudra corriger ou compléter, mais le principal est que nous avançons. On est tous d'accord ici pour dire que cela ne peut plus durer. Nous avons perdu beaucoup de temps, puisque le rapport « Sen Stiglitz Fitoussi » est sorti en 2009.

Il faut aller plus loin, non pas sur le détail des indicateurs, puisqu'il en existe énormément mais pour comprendre pourquoi ils ne sont pas utilisés. A notre avis, le problème fondamental est la place de l'homme dans la société et dans la globalisation. L'homme est un sujet dont on ne parle pas beaucoup et qui ne va pas forcément de soi. C'est pourtant le problème fondamental. Le deuxième problème posé, qui est plutôt inaudible, est le sort des biens communs de l'humanité, du peuple français ou de la commune X. Il nous est impossible de les faire émerger dans le discours public et/ou politique. Par exemple, l'accord sur le climat est un bien commun mais nous n'arrivons pas suffisamment à en parler.

Cela nous conduit tout naturellement sur un terrain plus difficile, à savoir le rôle de l'entreprise. Celui-ci a beaucoup évolué depuis les années 60. J'en veux pour preuve qu'à la fin des années 70 ou 80, Michel Albert, Président d'une compagnie d'assurance, avait publié un livre intitulé : *Capitalisme contre capitalisme*. C'était l'émergence de ce qui s'est passé par la suite. Il y avait deux types de capitalisme en présence : le capitalisme de type rhénan et le capitalisme de type plus anglo-saxon. Le capitalisme rhénan a perdu, et nous nous sommes tous engouffrés dans le capitalisme anglo-saxon, qui a sûrement des vertus en termes de compétitivité mais qui a peut-être moins de vertus en termes de souci de l'intérêt général, de soucis de toutes les parties prenantes à l'entreprise qui ne se limitent pas aux salariés, aux fournisseurs ou aux clients mais qui concernent aussi la commune dans laquelle est installée l'entreprise.

En résumé, ce sujet des indicateurs mène donc rapidement au sujet de la place de l'homme, du bien commun et du rôle de l'entreprise. Une fois que nous avons dit ça, qu'est-ce que nous pouvons faire ? Des experts ont beaucoup travaillé sur la question, et notamment, Madame Corinne Lepage, qui n'est pas une experte mais une femme politique. Elle a rendu un rapport à Madame Royal en juillet dernier, qui s'appelle « L'économie du nouveau monde ». Ce rapport considère que nos systèmes comptables doivent aussi être retravaillés. Nos comptabilités d'entreprise ne mesurent que les flux économiques et financiers. Certes, on prend en compte de plus en plus les aspects environnementaux, mais seulement de façon extra comptable. Mais en fait, c'est toute la comptabilité qui devrait prendre en compte les externalités, négatives ou positives. Cette idée ne date pas d'hier. Je me rappelle d'une manifestation présidée par la directrice du Cabinet de Jean-Louis Borloo, à l'époque Ministre du développement durable, au cours de laquelle celle-ci avait déclaré clairement : « il va falloir que les entreprises internalisent

leurs externalités négatives ». Cela signifiait que les entreprises devraient à l'avenir, mesurer les inconvénients qu'elles créent au plan social et environnemental. Il ne s'agit d'accabler les entreprises parce qu'elles créent des dégâts environnementaux ou sociaux, il s'agit de constater que leur activité a des conséquences sociales et environnementales, et que cela doit se voir d'une manière ou d'une autre dans le prix de leurs produits ou dans leurs profits.

C'est complètement cohérent avec la critique du PIB ou la création de la loi Sas.

**Franck Montaugé :**

Je partage ce que vous venez de dire, notamment sur la comptabilité d'entreprise, ce qui est posé aussi à travers cela, c'est la réorganisation en conséquence des comptabilités nationales. En effet, ce qui vaut pour l'entreprise vaut aussi pour la nation. Il y a un autre sujet qui m'intéresse, c'est le développement durable qui peut d'ailleurs donner lieu à une prise en compte dans la comptabilité, il s'agit de la RSE, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ces sujets sont liés étroitement et constituent des éléments de réponse de la réflexion que vous avez proposée.

**Bertrand de Kermel :**

Oui, absolument. La RSE est extra-comptable mais prise en compte par un certain nombre d'entreprises. Ce sont des entreprises qui ont une vraie réflexion à long terme.

**Franck Montaugé :**

C'est un concept qui est en train de faire son chemin, y compris au plan mondial. Cela a son importance parce que ça ne peut aboutir que si au niveau juridique aussi il y a construction en parallèle qui est menée.

**Bertrand de Kermel :**

Tout à fait. Je vais me permettre d'aller encore plus loin, sans pour autant être hors sujet, et je vais vous parler du TTIP (traité transatlantique avec les Etats-Unis). Qu'est-ce que le TTIP ? C'est un accord visant à mettre la liberté de commerce entre les Etats-Unis et l'Europe. C'est très bien, un marché commun. Nous n'avons pas d'état d'âme sur le principe. Nous ne faisons pas partie du collectif « Stop TAFTA ». En revanche, nous sommes totalement opposés à une idée qui est la suivante : tous les articles, tous les engagements sont obligatoires sauf les dispositions à caractère social et environnemental que ce soit pour l'accord avec le Canada (CETA) ou le TTIP avec les Etats-Unis. Et là, on retombe dans « Capitalisme contre capitalisme », comme si l'homme et l'environnement n'étaient rien. C'est du capitalisme anglo saxon pur et dur.

Nous sommes allés, avec Anne-Marie Boyer, à Bruxelles et nous avons rencontré un membre du cabinet de Madame Malmström, Commissaire en charge des négociations des accords de libre-échange. Elle nous a dit que la Commission considérait qu'il était plus efficace d'inciter et motiver les Etats et les entreprises à mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales, plutôt que de prévoir des obligations dans ces domaines. Nous, nous

pensons, et nous ne sommes pas les seuls puisque Monsieur Fekl est d'accord, qu'il n'est pas possible de signer un accord avec les américains sans exiger d'eux qu'ils signent six des huit conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Six sont fondamentales : le travail des enfants par exemple. Les 28 pays européens ont signé les huit. Les américains n'en ont signé que 2. C'est inadmissible. Sur le plan économique, c'est de la concurrence déloyale et sur le plan éthique, c'est anormal. Une me choque particulièrement, c'est celle sur le travail forcé. Cette convention, (c'est du quasi l'esclavage dont on parle), a été signée en 1930. Les américains ne sont toujours pas prêts à la signer. Il y a sept pays dans le monde qui refusent de la signer : la Chine et les Etats-Unis sont les deux plus gros. Et nous, on va faire un marché commun avec les Etats-Unis, qui refuse de signer un accord contre l'esclavage. Il n'y a pas un chef d'Etat européen qui le souligne.

Il est inadmissible que l'on signe encore des accords mondiaux sur le travail où ce qui est obligatoire est uniquement le business. J'en veux pour preuve une chronique parue dans *Les Echos* du 20 janvier 2014, signée par Monsieur Klaus Schwab, le fondateur du Forum de Davos. Ce monsieur a eu le courage d'écrire que la mondialisation était un « échec collectif qui s'est construit pas à pas au cours des dizaines d'années qui viennent de s'écouler » avant d'ajouter « au fond, le discours des militants anti-mondialisation du siècle dernier était juste ».

Qu'on fait les politiques ? Ils n'ont pas bronché quand ils ont lu cet article. ? Et qu'est-ce qu'ils font maintenant ? Ils signent un TTIP et un CETA sur le modèle des accords de l'OMC dont on nous explique que c'est un échec collectif !

**Franck Montaugé :**

Il n'est pas encore signé.

**Bertrand de Kermel :**

Non, mais les pressions vont être complètement folles. Aujourd'hui, le parlement peut dire « on ne signera pas » mais quand il sera signé et approuvé par les chefs d'Etat, je voudrais être certain qu'il ne sera pas signé. Je me trompe peut-être, mais les pressions seront folles. Rien que le fait de continuer de négocier sans dire aux américains que toutes les règles doivent être obligatoires est anormal.

Notre demande est la suivante. Elle s'inscrit dans la logique de la loi Sas. Nous demandons que toutes les dispositions économiques ayant trait au commerce, ayant trait à la coopération réglementaire, ayant trait à l'environnement et ayant trait au social, soient obligatoires et sanctionnables par le même tribunal arbitral.

En négociant un accord comme le TTIP qui représente 40% du PIB mondial, on trace le cadre de la mondialisation. On ne peut pas inscrire dans cet accord que, dans les faits, le droit des affaires est supérieur aux autres droits, car il est le seul à pouvoir être sanctionné par un tribunal d'arbitrage. Or, c'est cela que nous sommes en train de faire.

Prenons l'exemple de la France. Si une entreprise pratique la concurrence déloyale, son concurrent va lui intenter un procès devant le tribunal de commerce. Si une entreprise ne

respecte pas les règles du droit du travail, ses salariés, peuvent saisir le conseil des prud'hommes. Si une entreprise, ne respecte pas la réglementation environnementale, elle peut être poursuivie devant le tribunal de grande instance. Tous les droits sont à égalité. Dans la mondialisation, ce n'est pas le cas. Le seul domaine obligatoire est le business, le reste est facultatif. D'où le fait que depuis quelques années à Davos, on se plaint des inégalités en disant que c'est une poudrière. Si cela continue, cela empirera. Si on veut améliorer les choses, on ne peut s'en remettre aux seules forces du marché. Par exemple, il faut exiger la signature des huit conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et tout spécialement la convention contre le travail forcé.

Ce sujet des indicateurs, est en réalité le fondement de toute la politique. Accessoirement, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes insurgés quand nous avons appris l'existence d'un ministre du développement durable. Pour nous, le ministre du développement durable ~~est~~ ne peut-être que le Président de la République ou le Premier Ministre. Le développement durable, c'est la politique.

Après, la politique des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs attendus, est de droite ou de gauche, c'est une autre affaire. Nous pensons que si on veut travailler sur les indicateurs et qu'ils rentrent dans les gênes, il faut un réflexe. Il faut commencer par faire en sorte qu'il ne soit plus possible de voter une loi sans dire d'avance ce qu'on en attend, comment on va mesurer si les objectifs sont atteints, et surtout quand. C'est un peu le cas de la loi bioéthique, elle est revue tous les dix ans. Si on veut faire entrer dans les esprits l'idée qu'on ne peut plus utiliser certains indicateurs pour prendre des décisions engageantes alors que l'on sait que le thermomètre est faux, il faut passer par cet exercice. Ce n'est pas une invention de notre part, nous l'avons trouvé dans le rapport Comdessus<sup>3</sup> de 2004 remis à Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur. Il était intitulé « Le sursaut- vers une nouvelle croissance pour la France ». Camdessus expliquait que plusieurs pays fonctionnaient comme cela et que la France devrait se mettre à travailler de cette façon, c'est beaucoup plus rigoureux.

### **Franck Montaugé :**

Vous avez travaillé dans l'entreprise, moi également, vous devez savoir qu'aucune entreprise ne va s'engager dans des actions qui entraînent des moyens humains et financiers sans se fixer des objectifs, sans stratégie, sans évaluation ex-ante et ex-post. Ces façons de faire procèdent

---

<sup>3</sup> Présentation du rapport du groupe de travail « Camdessus » de 2004, *Le sursaut - Vers une nouvelle croissance pour la France* : "Contribuer à éclairer, pour les Français et leur représentation nationale, les choix économiques et budgétaires à venir, en faveur de la croissance", telle était la mission confiée au groupe de travail présidé par Michel Camdessus. Alors que la France est aujourd'hui la cinquième puissance économique mondiale, elle souffre de problèmes endémiques tels que le chômage, les inégalités et la pauvreté, entraînant ainsi un décrochage de la croissance. Pour inverser la tendance, le groupe s'appuie sur trois sources de croissance (investissement, progrès technique et emploi) ainsi que sur des expériences étrangères fructueuses. Il définit par ailleurs la méthode et les conditions propices à "un nouveau modèle de croissance". Ses priorités sont d'aller "vers une économie de la connaissance" (favoriser la formation et l'innovation), de "préférer l'emploi à l'assistance" (agir entre autres sur l'emploi des jeunes et des seniors), dynamiser le marché des biens et services pour relancer l'emploi et la compétitivité et enfin "agiliser" l'Etat par la maîtrise de la dépense publique ou encore l'aménagement du système fiscal. Le groupe de travail insiste par ailleurs sur le rôle de l'Europe en faveur de la croissance française ainsi que sur les enjeux de l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation.

de démarches qualité comme on peut les connaître au niveau international. Ces processus-là pourraient être transposés à la façon dont on fabrique la loi. Ça sera très certainement une des propositions que nous ferons dans le rapport. Il se fait déjà, il y a des lois, ce n'est pas toujours le cas mais cela se fait de plus en plus, cela procède d'une révision constitutionnelle pas si ancienne, on est sensé faire des études d'impact mais je pense qu'on est déficient ou pas à la hauteur, on pourrait faire mieux en matière d'évaluation et de suivi de la loi. Il y a un chantier considérable pour lequel nous ferons des propositions. Cela rejoint tout à fait ce que vous venez de dire. En conséquence, la question qui se pose est celle des liens que l'on peut faire entre ces évaluations et les indicateurs qui nous les permettent.

Alors, faut-il aller jusqu'à obliger dès qu'on vote une loi, la mise en place d'une étude d'impact avec les dix indicateurs de la loi Sas pour arriver à la conclusion que ces indicateurs ne sont pas opérationnels et trop généraux, qu'il faut les décliner différemment avec un niveau de détails moins synthétiques. Ce sont des questions que nous nous posons. On se pose aussi la question de la mécanique. Nous voudrions faire des propositions très concrètes qui servent au législateur.

**Bertrand de Kermel :**

Pour répondre à votre question très précise, dans notre esprit, on doit dire préalablement comment on va vérifier si les objectifs sont atteints mais il faut laisser le choix des indicateurs aux parlementaires ou au gouvernement, s'il est l'auteur du projet de loi. Il faut peut-être vérifier quand même si les indicateurs que le législateur veut choisir rentrent plus ou moins bien dans une des cases de la loi Sas. Il sera peut-être nécessaire de modifier dans quelques années la loi Sas quand on y verra plus clair. En revanche, je pense qu'il faut laisser la plus grande liberté au législateur ou à l'auteur du projet ou de la proposition de loi.

L'idée est de sérieusement apaiser la vie politique, car à partir du moment où un Gouvernement ou une majorité parlementaire ont le courage de voter une loi en disant ce qu'on attend d'elle et la manière dont elle sera jugée, si les résultats ne sont pas atteints, ce n'est pas le Gouvernement qui sera accusé, mais on verra les dysfonctionnements et ils seront corrigés. Que fait-on dans une entreprise lorsque le patron se trompe ? On corrige, ce n'est pas grave.

Cela dépassionne les débats puisqu'ils seront très objectifs. Cela permet d'avancer. Bien sûr, l'opposition critiquera, mais cela va tout de même dans le bon sens.

**Franck Montaugé :**

Où placez-vous le citoyen par rapport à cette question, le choix des indicateurs, l'élaboration de la loi ? Est-ce que vous l'inscrivez dans les principes d'une démocratie exclusivement représentative ou vous pensez qu'en plus de la démocratie représentative, qui concerne notamment, pour l'élaboration de la loi, les députés et les sénateurs, une place doit être faite aux citoyens, aux associations, à la société civile au sens large ?

**Bertrand de Kermel :**

C'est une belle question. Personnellement, j'aime bien les élus. J'ai beaucoup plus confiance en les élus qu'en la Commission Européenne, je préfère de loin le parlement européen. Voilà,

une première réponse. Par conséquent, la démocratie représentative ne me fait pas peur, c'est plutôt le système des partis qui est à revoir ou d'autres choses. Par ailleurs, mêler la société civile peut poser également problème, car elle n'est pas forcément représentative non plus.

**Franck Montaugé :**

On constate tous la désaffection des citoyens à l'égard de la politique, le fonctionnement des partis y est certainement pour beaucoup de choses dans ce désintérêt, il engage le devenir de la démocratie, il est fondamental, donc la question, c'est comment, effectivement, intéresser, associer le citoyen, ou des représentants de citoyen, qui ne sont pas forcément des élus ou parlementaires ? Cette question est compliquée, j'en ai bien conscience.

**Bertrand de Kermel :**

Je pense qu'une partie de la réponse se trouve dans le cumul des mandats. En limitant le nombre de mandat, vous pouvez facilement doubler le personnel politique. Il y aura une meilleure représentativité qui peut s'éloigner des partis. La deuxième partie de la question est plus complexe. Au Comité Pauvreté et Politique, nous n'avons pas vraiment réfléchi à ces sujets-là. A titre personnel, je pense que l'on peut également envisager la limitation du renouvellement des mandats. Là on est plutôt sur l'idée de redonner la confiance des citoyens dans le personnel politique. Ceci dit, je ne suis pas très à l'aise pour dire cela, car dans ma vie professionnelle, j'ai eu un Président qui cumulait également beaucoup de fonctions. Il y arrivait et était remarquable. Cela signifie qu'il y a des gens qui sont capables de le faire.

Globalement, pour associer la société civile, il faut certainement trouver des moyens de le faire, mais on a le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), peut-être ne le met-on pas suffisamment en avant. ~~Est-ce que le travail du CESE est suffisamment mis en avant ?~~ Est-ce qu'on y met trop de gens ? Mais on a un instrument.

Ce qui est critiqué aujourd'hui, c'est que très souvent les parlementaires sont persuadés que leur loi est bonne et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en prévoir un bilan.

**Franck Montaugé :**

Si je comprends ce que vous nous dites, vous considérez que la fonction de contrôle parlementaire est aujourd'hui insuffisamment exercée.

**Bertrand de Kermel :**

Très insuffisamment. C'est limpide. C'est bien là que l'on retrouve le cumul des mandats et le rôle des partis. « Si tu m'embêtes, tu n'as pas l'investiture pour la prochaine élection ». C'est une perversion. Le système est cohérent mais il a dérapé. Notre système républicain n'est pas incohérent. Le mandat présidentiel, c'est autre chose.

**Anne-Marie Boyer :**

Au niveau des citoyens, comment refaire prendre confiance en le bien commun ? On s'investit en politique, si on a confiance que cela a du sens et que l'on a conscience que l'on peut agir sur

quelque chose. Alors, comment peut-on réintroduire en France, une culture et une conscience du bien commun ?

**Franck Montaqué :**

C'était un peu le sens de ma question sur la démocratie participative, comment intéresse-t-on les gens à la vie publique, à l'intérêt général, à les inviter à raisonner autrement que par rapport à leurs besoins premiers. Comment s'émancipe-t-on, se soustrait-on à l'individualisme forcené dans lequel nos sociétés nous amènent tous ? Ce que, d'ailleurs, vous évoquez dans vos travaux comme quelque chose de fondamental.

**Anne-Marie Boyer :**

J'ai pas mal travaillé là-dessus, puisque une partie de mon activité professionnelle consiste, entre autres, à former des travailleurs sociaux. En partant de la question de la société de consommation et comment cette société de consommation a révolutionné l'approche des personnes dans leur lien social, dans leur lien au vivre ensemble et comment cela a interféré là-dedans. Je me rends compte que dans les groupes, il y a un lien fort dans la relation avec la consommation, on baigne dedans et on en a plus conscience. Mais au fil des échanges, les gens lâchent quelque chose d'une posture et réémerge alors la conscience du « que veut-on ensemble et où est-ce qu'on va ? ». Il y a quinze ans, ils me regardaient d'un air bizarre, aujourd'hui beaucoup moins, parce qu'on a conscience que les problèmes sont réels.

Alors, comment faire réémerger la question du vivre ensemble et du bien comment ? Faire la RSE revient-il à mettre une sorte de vernis que l'on passe sur ce qu'on fait. De plus en plus d'entreprises s'investissent là-dedans, mais la conscience du développement durable commence également à émerger dans le mode de fonctionnement des entreprises. C'est quelque chose qui commence tout juste à pénétrer les organisations. Il faut mettre du cadre par les questions financières, dans la comptabilité d'entreprise en prenant en compte les externalités positives comme les négatives.

Faire réémerger la conscience du bien commun est mettre du cadre. Et souvent, en partant d'un attestant financier, et rapidement, cela prend du sens. Dans l'éducation également, je pense que remettre du cadre, c'est redonner sens au collectif. J'ai été frappée, dans les modes de fonctionnement à l'école, moins on met de cadre, sous prétexte de ne pas être autoritaire. On confond autorité et autoritarisme, mettre de l'autorité, mettre du cadre, cela a du sens. Il faut du cadre, de l'autorité pour préserver ce que l'on élabore ensemble. Il y a des choses très concrètes que l'on peut réintroduire dans nos modes de fonctionnement sociaux pour réintroduire l'idée du bien commun et du collectif.

Cela me frappe, je sors d'un stage de préparation à la retraite. Dans une société qui bouge, les personnes qui partent à la retraite sont très précieux car ils sont dépositaires d'une culture, d'une autre manière de voir la vie, d'une autre manière de manager, ils sont très importants pour les jeunes. Je suis intervenue dans un centre hospitalier, j'en suis ressortie épuisée. Les gens sont cassés, ils ont bossé 30-40 ans. On va peut-être faire des économies dans l'hôpital, mais qu'est-ce qu'on va payer par derrière ? Comme kiné, comme anti-dépresseur, j'en suis sortie atterrée.

Dans les politiques publiques, c'est pareil pour les fonctionnaires. Dans certains cas, le jour de leur départ en retraite, on ne sait pas qu'ils partent, car on a perdu le sens du collectif alors que la fonction publique était un lieu très collectif. Il y a des choses comme cela qui ne sont pas évaluées au niveau du management (pause-café, pot de départ), ce qui fait que l'on se pose la question de savoir quel sens du travail nous donnons aux jeunes, aux enfants de ces personnes-là.

**Franck Montaugé :**

Ce que vous dites est sans doute très juste, cela renvoie à la société de compétition dans laquelle nous sommes, c'est une société de lutte de tous contre tous, cela commence à l'école. Plutôt que d'apprendre aux petits à coopérer pour résoudre des questions, on leur apprend, a fortiori en France, cette logique de compétition et cette sélection, ce que l'on appelle l'élitisme républicain. Il faut bien sur des systèmes pour faire émerger les meilleurs, mais ils se font au détriment de beaucoup pour apporter au collectif. Vous touchez à mon sens par vos propos à l'impact que peuvent avoir ce système capitaliste, sur la psychologie des individus, des groupes, à la psychologie collective. Il y a beaucoup de choses qui sont dites sur le sujet, notamment par un philosophe, Bernard Stiegler, qui mêle ces aspects-là avec les nouvelles technologies et l'évolution de nos sociétés, c'est une réflexion riche. Les questions de psychologie, de psychiatrie et de psychanalyse sont indissociables de ces questions d'évolutions sociétales.

**Bertrand de Kermel :**

Si nous proposons dans notre système d'évaluation que les critères d'évaluation des lois soient prévus au départ, c'est notamment pour éviter les manipulations mais aussi donner un poids, une force suffisante que n'ont pas aujourd'hui les politiques face aux lobbys. Ce qu'il se passe à Bruxelles est quand même hallucinant, il y a entre 15 et 30 000 lobbyistes. Savez-vous combien il y a de salariés à Bruxelles ? **45 000 ! Face à 30 000 lobbyistes, vous imaginez la gravité du déséquilibre. Comment les politiques font-ils pour s'en sortir face à cela ? (...)**

Avec le système de critère d'évaluation, un équilibre peut se recréer. Supposons qu'un parlementaire décide de proposer une Loi. Un lobby va venir le voir et lui demander d'y inscrire telle ou telle disposition. Si la demande lui semble bonne, le parlementaire va accepter de la prendre en compte sachant que si c'est une erreur, celle-ci ne sera pas irréversible grâce à l'évaluation de la Loi. Dans cet exemple, on a préservé l'intérêt général. Si la demande du lobby s'avère bonne, ce sera tant mieux. Si elle s'avère mauvaise, elle sera corrigée lors de l'évaluation. C'est un moyen de lutter contre la puissance des lobbys qui est phénoménale.

**Franck Montaugé :**

Je pense qu'il faut être très précautionneux vis-à-vis de ces démarches de lobbying, mais en même temps, cela fait partie de la vie. Chacun fait valoir ses intérêts, avec des limites à ne pas franchir.

**Marielle Wargnies :**

Est-ce que vous seriez d'accord pour faire une traçabilité des amendements qui sont déposés par les parlementaires. C'est une idée qui émerge un peu justement pour savoir quel est le lobby qui est derrière tel ou tel amendement. Est-ce que cela vous paraît être une idée intéressante ?

**Bertrand de Kermel :**

Il s'agit d'une empreinte législative. Cela n'empêcherait pas les dérapages mais cela constitue un garde-fou, ce n'est pas rien. Je suis d'accord avec vous. On ne peut pas prendre de décisions si on ne consulte pas les parties prenantes en amont.

**Franck Montaugé :**

Oui, on ne peut pas faire les choses hors sol, il faut bien que cela serve à quelque chose. La question est l'indépendance.

**Bertrand de Kermel :**

Vous, parlementaires, êtes les représentants de l'intérêt général, ces critères sont une solution pour le préserver face aux lobbys.

**Franck Montaugé :**

Vous avez dit que le maître-mot était intérêt général. Alors, quand vous avez dit qu'il fallait définir les objectifs a priori et pas après, en rapport avec l'intérêt général. L'intérêt général, une fois qu'on l'a dit, tout reste à faire, qu'est-ce que l'on met dedans ? A quels indicateurs cela renvoie-t-il, à quelle vision de la société cela renvoie-t-il ?

Juste une remarque, car je partage votre idée sur la définition des objectifs a priori, la question qui se pose, et qui est fondamentale, est celle des moyens d'indépendance des moyens de production de statistique. Il y a là un enjeu considérable, de transparence, d'honnêteté, il y a un véritable enjeu à ce que les Agences, pour nous l'INSEE, produisent un appareil statistique de qualité sur lequel nous pouvons nous appuyer en amont et en aval des lois que nous pouvons être amenés à voter. C'est aussi une question tout à fait importante.

**Anne-Marie Boyer :**

Il y a autre chose que nous pourrions évoquer, il s'agit du principe de subsidiarité<sup>4</sup>. Ce principe apporte de la conscience et du bien commun. En effet, lorsque l'on est décideur dans son environnement, on est plus en prise avec celui-ci et on agit rarement seul, cela se rapproche également de l'idée de bien commun. Je pense par exemple à la logique des marchés qui parfois éloigne beaucoup ce principe de subsidiarité comme dans les cantines scolaires où les enfants

---

<sup>4</sup> Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Il va de pair avec le principe de proportionnalité et le principe de suppléance, qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à une échelle plus faible, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique.

pourraient manger des produits locaux. Ça a l'air tout bête, mais c'est un hiatus pour les enfants. Il y a des choses comme cela qui sont inaudibles et incompréhensibles par les citoyens.

**Franck Montaugé :**

Ce principe est aussi important et intéressant, vous faites le lien avec la notion de bien commun, j'y vois aussi un moyen de faire vivre l'implication locale, il y a un rapport à la politique nationale mais qui peut se vivre de manière très locale.

**Bertrand de Kermel :**

D'autant plus que l'homme politique préféré des français est le maire, c'est un mandat globalement très marqué par l'intérêt général.

**Franck Montaugé :**

Oui, mais plus on monte dans les étages, plus c'est compliqué, plus le rapport aux choses concrètes du quotidien sont plus difficiles.

**Anne-Marie Boyer :**

Sur le principe de subsidiarité, on peut aussi noter qu'il y a un élan formidable à travers l'économie sociale, l'entreprise. Il y a un renouveau en France à ce niveau. Il faut surfer sur la vague, c'est une force extraordinaire qui peut relancer beaucoup de choses autour du sens du bien commun.

**Franck Montaugé :**

Je poursuis l'interprétation de ce que vous dites. Est-ce qu'on peut aller jusqu'à dire qu'en vertu du principe de subsidiarité et de son importance, vous allez jusqu'à penser qu'il faut une loi générale, pas trop bavarde dans ses modalités d'application et des dispositifs, qui permettent justement la mise en œuvre des principes généraux de la loi, une mise en œuvre pratique sur le terrain par des citoyens qui s'emparent des questions.

**Anne-Marie Boyer :**

Nous ne sommes plus au début du XXe siècle, même en province, les gens sont largement évolués, diplômés, compétents. Ils ont des indicateurs, ils les connaissent, ils peuvent les mettre en œuvre et les utiliser.

**Franck Montaugé :**

Je dis cela parce qu'on se pose des questions sur la qualité de loi que l'on élabore. Est-ce qu'on est de bons législateurs, la question de la qualité de la loi se pose pour nous. C'est un sujet complexe. On peut en faire plusieurs traductions et interprétations, et ce que vous disiez me faisait penser à ce point particulier.

**Anne-Marie Boyer :**

Il faut redonner du sens, c'est cela, il faut redonner du sens pour les personnes. Sinon, il n'y aura pas de politique.

Remerciements.

**Propositions :**

---

- ⇒ **Inscrire a priori dans la loi les objectifs qu'elle doit atteindre avec vérification de ces objectifs pour corriger les erreurs**
- ⇒ **Faire dire au PIB et au taux de chômage ce qu'il peut et doit dire**
- ⇒ **S'intéresser au CESE pour la participation des citoyens**